APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITE TPM 2025

Pour organiser une balade nocturne en roller et mobilités douces.

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Mobilité TPM 2025.

Lot n°1 : Balade nocturne en roller et mobilités douces.

La semaine européenne de la mobilité est une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les citoyens à la pratique d'une mobilité respectueuse de l'environnement et à l'usage de modes de transports alternatifs à la voiture personnelle (modes actifs, transports en commun, co voiturage, nouveaux véhicules électriques individuels...).

Cet évènement contribue ainsi à éveiller les prises de conscience pour la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et au réchauffement climatique.

Chaque année, la Métropole Toulon Provence Méditerranée organise des actions de sensibilisation pour faire découvrir au grand public des modes de transport respectueux de l'environnement, notamment autour de Village Mobilité.

La thématique 2025 de la manifestation sera « **la mobilité pour tous** » et valorisera des modes de transport disponibles, accessibles, abordables, sûrs et durables pour tous les publics, quels que soient leurs revenus, leurs lieux de résidence, leurs sexes ou leurs capacités à se déplacer.

Projet de l'AMI

Les objectifs de l'AMI pour la Métropole sont :

- Démocratiser l'usage des mobilités douces sur la Métropole TPM et en particulier, la pratique du roller en ville.

- Inciter au changement de comportement en limitant l'usage individuel de la voiture.

- Promouvoir l'activité physique et sportive.

- Contribuer à une meilleure appropriation du territoire.

Localisation des actions

La balade sera organisée sur la ville de Toulon.

Le candidat proposera un itinéraire de son choix. L'itinéraire comprendra un point de départ, d'arrivée et éventuellement un ou plusieurs points d'étapes où seront effectués des rassemblements. La tête et la queue du cortège seront matérialisées par des signaleurs.

Actions à réaliser :

Le candidat proposera une balade nocturne en roller et mobilités douces sur la ville de Toulon le samedi 20 septembre. Des animations en lien avec le roller et d'autres mobilités alternatives peuvent s'associer en amont à cette action principale.

L'action sera ludique pour faire découvrir ce mode de déplacement spécifique pour tous les niveaux de pratique et sensibiliser le grand public à l'usage du roller et des mobilités douces en ville.

La balade devra se dérouler sur la voie publique (espace aménagé ou non). L'animation devra obligatoirement être sécurisée par la police municipale.

Au regard de la thématique de la semaine de la mobilité 2025, le candidat proposera la mise à disposition à titre gratuit de rollers, d'équipements de sécurité (adaptés à une circulation de nuit) et éventuellement, d'autres matériels roulant.

Les demandes d'autorisation seront effectuées par le prestataire.

Stand et matériel

Le prestataire retenu bénéficiera s'il le souhaite de tables (6 maximum) et de chaises (15 maximum).

Les conditions sont celles d'une manifestation en extérieur donc soumis aux aléas climatiques.

Règlement de l'AMI

L'offre devra donc être strictement conforme aux exigences et aux prescriptions fixées par l'acheteur dans la présente lettre de consultation.

La Métropole Toulon Provence Méditerranée sélectionnera les propositions au regard des éléments suivants :

- La situation juridique
  - Pour une association : la fiche INSEE
  - Pour une entreprise :
    - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
    - L'attestation sociale de moins de 6 mois
    - L'attestation fiscale de moins de 3 mois
- une attestation de responsabilité civile couvrant les risques liés à l'animation proposée (humains et matériel).
- Un R. I. B.
- Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

Modalités de réponse à l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document

Aussi, je vous demanderai de bien vouloir de me faire parvenir l'offre de votre entreprise ou association accompagnée des pièces suivantes :

1. **La décomposition du prix**

2. **Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente**

3. **L'attestation d'assurance** vous couvrant des risques liés à l'évènement sur la période souhaitée.

Obtention du dossier de l'AMI

Le dossier de l'AMI se résume au présent document.

Ce dossier est disponible uniquement au format numérique. Il est à télécharger sur le site officiel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à partir du lien https://metropoletpm.fr/appels-a-projets,

ou à demander par courriel auprès de la Métropole TPM aux adresses suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Transmission des propositions

Les acteurs intéressées (association, entreprise…) pour répondre à cet AMI devront envoyer leur dossier de réponse avant le

Mercredi 30 juillet 2025 avant 16h

Par voie dématérialisée :

Aux adresses mails suivantes :

mboutin@metropoletpm.fr,

mbuhagiar@metropoletpm.fr

elodie.gangloff@metropoletpm.fr

Le pli devra contenir obligatoirement les pièces mentionnées

La lettre de candidature

- Le document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente
- La situation juridique
    - Pour une association : la fiche INSEE
    - Pour une entreprise :
        - L'extrait KBIS de moins de 3 mois
        - L'attestation sociale de moins de 6 mois
        - L'attestation fiscale de moins de 3 mois
- Un R. I. B.

Etude des propositions

Afin de procéder à l'étude des propositions, s'il apparaît que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, la Métropole peut décider de demander aux associations concernées de produire ou de compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Sélection des candidatures

Les propositions seront étudiées et instruites par les services techniques et feront l'objet d'un classement, en fonction des critères de sélection indiqués ci-dessus.
Chaque association ou entreprise sera informée de la suite réservée au dossier déposé

Un document établi par le candidat contenant des indications du candidat permettant d'apprécier son offre au regard des critères techniques exposés dans la présente

- qualité du service proposé : pertinence du parcours, sécurisation de la balade, méthodologie, moyens humains et matériels, expérience sur les sujets proposés (10 points).

- Le prix de la prestation proposée (10 points).

CONTACT :

Pour plus d'informations au sujet de cet AMI, merci de contacter :

Mike BOUTIN
Responsable de la Maison de la Mobilité
Métropole Toulon Provence Méditerranée
06.98.04.21.49
Mail : mboutin@metropoletpm.fr